



Faux et usage de faux pour mauvaise adresse sur cni

Par **magali84**, le **14/01/2011** à **23:27**

Bonjour, je vous présente mon histoire :
il ya quelques années j'ai pris le train pour aller en cour et eu une amande (car oubli de carte d'abonnement), l'adresse figurant sur ma carte d'identité n'était plus la bonne je n'est donc jamais reçu le moindre courrier ! Plus tard ils ont fini par me retrouver j'ai donc payer cette amande (le prix fort). Je sais c'est bien fait pour moi mais j'étais mineure je ne savais même pas que mon adresse leur servirais de plus je payer déjà un abonnement assez cher... bref.
Aujourd'hui j'ai reçu l'appel d'une dame disant habité a la dite adresse (donc mon ancienne, celle qui figurait sur ma CNI), qu'elle a deja reçu par le passé du courrier me concernant venant de la sncf (c'est donc fort possible) et que cette année ça recommençait avec du courrier provenant de l'hôpital et qu'elle allait porter plainte contre moi pour faux et usage de faux (d'après les conseils avisés de sa fille avocate). Je précise que depuis j'ai changer ma CNI (et que mon adresse actuelle y figure) et que je n'ai jamais donner volontairement cette adresse surtout pas a l'hôpital ce serais ridicule (surtout que je n'est pas mis les pieds dans un hôpital depuis plus de 2ans, date de mon accouchement ou pour des raisons plus qu'évidentes j'ai donné ma véritable adresse !).
Je trouve ça legerement exégerer de m'appeler ainsi en me menaçant alors qu'elle ne m'as jamais appeler auparavant je ne savais même pas qu'elle avait reçu du courrier a mon nom. De plus j'ai moi même reçu plusieurs fois cette année du courrier au nom de l'ancien locataire de ma maison, je l'ai rammener a la poste et n'en ai pas fais toute une histoire.
Ma question est la suivante : peut elle réellement porter plainte pour cette histoire ? et que dois je faire pour régler ça et faire comprendre a cette dame qu'elle exagere un petit peu ?
Merci si vous avez pris le temps de me lire.
Cordialement

Par **Stryffe**, le **15/01/2011** à **07:25**

Bonjour,
Je vous comprends sur toute la ligne, je suis toutefois étonné que les agents de la SNCF n'est pas votre adresse actuelle sur leur base de fichiers des abonnés.
Pour ce qui est de la dame et de sa fille grande gueule (là vous pouvez malheureusement être sûre que c'est une juriste, on peut être très con dans notre genre) elle peut à mon avis se gratter vu les pièces du dossier qu'elle a en sa possession et ou qu'elle peut obtenir. "Faux et usage de faux" c'est très mignon de remettre en cause l'authenticité d'une CNI quand c'est la préfecture qui vous l'a remise. Si vous êtes poursuivie, le problème sera vite réglé est comme il s'agit d'une accusation pénale vous pourrez même en profiter pour retourner l'affaire à votre avantage et demander des dommages et intérêts.
Par contre là je vois un petit souci c'est concernant le courrier de l'hôpital et là je vous invite à vous renseigner pour savoir ce qu'il en est.
Enfin si "maître tu vas voir sale petite délinquante" se pointe chez vous en prétextant avoir le droit de venir faire des constats sur vos pièces, jetez la dehors et appelez la police. Seule un juge d'instruction ou des policiers avec un mandat le peuvent.
Bon courage !